

MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA PME

LES MÉRITES DU FRANÇAIS, REMIS PAR L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, HONORENT LA VITALITÉ DU FRANÇAIS DANS LES ENTREPRISES, LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES, LES MUNICIPALITÉS ET LES COMMERCE DU QUÉBEC. L'OFFICE ET SES PARTENAIRES RÉCOMPENSENT AINSI LES « BONS COUPS EN FRANÇAIS » AU COURS D'UNE CÉRÉMONIE ORGANISÉE ANNUELLEMENT EN MARS À L'OCCASION DE LA FRANCOFÊTE, QUI CÉLÈBRE LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE.

CETTE ANNÉE, LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN SE JOINT À L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR DÉCERNER LE *MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA PME*. CE PRIX VISE À SALUER UNE PETITE OU MOYENNE ENTREPRISE (PME) QUI A FAIT RAYONNER LE FRANÇAIS DANS SON MILIEU DE TRAVAIL OU DANS LES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC.

Admissibilité

Le concours s'adresse aux petites et moyennes entreprises (PME) (société, entreprise individuelle ou personne morale) de moins de 50 employés.

La candidature doit être soumise au nom de l'organisation (entreprise ou organisme). Plusieurs organisations peuvent soumettre conjointement une même réalisation pourvu que celle-ci résulte d'un partenariat dont les membres partagent les risques et les bénéfices.

Le prix récompense les efforts de rayonnement du français réalisés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009, même si certaines étapes ont précédé 2009.

L'organisation ne doit pas avoir reçu d'aide financière de l'Office pour la réalisation du projet soumis au concours.

L'organisation doit être titulaire des droits relatifs à la réalisation du projet de francisation qu'elle soumet au concours. Dans le cas de réalisations conjointes résultant d'un partenariat entre plusieurs organisations, la ou les organisations candidates doivent avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires.

L'organisation doit être établie dans la région métropolitaine de Montréal, c'est-à-dire y avoir une adresse et des employés.

Critères d'exclusion

- Le prix doit être remis à un groupe (entreprise ou organisme) et non à un individu;
- Les membres du jury, leur famille immédiate et, s'il y a lieu, l'entreprise qu'ils possèdent ou pour laquelle ils travaillent ne sont pas admissibles;
- Le personnel des partenaires du prix *Mérite du français dans la PME*, soit la Chambre et l'Office ne sont pas admissibles;
- Le dossier fera l'objet d'une vérification relative au respect de la Charte de la langue française.



MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA PME

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Inscription

Retourner le formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 1^{er} février 2010. Le formulaire est disponible en ligne sur le site Web de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au www.ccmq.ca. Le dossier de candidature, incluant les pièces justificatives le cas échéant, doit être transmis en sept (7) exemplaires.

Faire parvenir vos documents à :

Mérite du français dans la PME
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000
Montréal (Québec) H2Y 3X7

L'inscription est gratuite.

Les documents soumis ne seront pas retournés.

Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- Caractère innovateur, original ou exemplaire de la réalisation;
- Retombées de la réalisation dans le milieu;
- Importance de la réalisation par rapport aux problèmes à résoudre et aux ressources humaines, financières et matérielles;
- Contribution à la promotion du français ou à l'usage d'un français de qualité.

Jury

Le lauréat est choisi par un jury dont les membres sont issus du milieu des affaires de Montréal, de l'Office, d'associations sectorielles et du Comité de travail du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques.

Un membre du jury qui se trouve en conflit d'intérêts à l'égard d'un dossier de candidature doit en informer les autres jurés et se retirer des délibérations ainsi que du vote, le cas échéant.

Les membres du jury peuvent décider de ne pas accorder le prix *Mérite du français dans la PME*.

Les membres du jury se réservent le droit de refuser tout dossier de candidature dont l'authenticité est mise en doute.

Les avantages de recevoir un Mérite

Le nom de l'entreprise lauréate sera annoncé sur le site Web de la Chambre ainsi que dans son Calendrier hebdo électronique, envoyé à 40 000 personnes.

De plus, il y aura un publipostage photo des lauréats dans plusieurs quotidiens du Québec. Des articles seront publiés sur le site Web de l'Office, qui est visité chaque mois par 175 000 internautes, et, surtout, vos efforts de francisation seront mis en valeur avec la remise d'un trophée qui symbolise votre engagement et la reconnaissance de vos actions.





MÉRITE DU FRANÇAIS DANS LA PME

Autres modalités

Les demandes mises à la poste après le 1^{er} février 2010 ainsi que celles acheminées par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées. Les demandes incomplètes ne seront pas transmises au jury.

Le nom du lauréat sera dévoilé en mars 2010 à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée dans le cadre de la Francofête.

Les participants autorisent la Chambre et l'Office à utiliser le nom des candidats et le matériel fourni pour toute publication liée aux résultats du concours sur leurs sites Web, comme outil promotionnel du concours, comme reportage journalistique ainsi que dans toute autre publication et à représenter ou autrement diffuser, quel que soit le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Emmanuelle Vérés
Conseillère, Communications
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
514 871-4000, poste 4088
everes@cmm.qc.ca

Ou visitez le site Web de la Chambre : www.cmm.qc.ca



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal